

<http://ugtg.org/spip.php?article491>



Juin 1920 : La grève des ouvriers métallurgistes de Darboussier

- La Centrale UGTG - Mémoire des luttes -



Date de mise en ligne mercredi 30 juillet 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le jeudi 22 janvier 1920, une convention est signée entre les industriels de la colonie de Guadeloupe (dont le directeur de l'usine de Darboussier) et les ouvriers de la canne, représentés par notamment par BOISNEUF. Cette convention règle les conditions de travail pour la campagne sucrière de 1920 : application de la journée de huit heures et paiement des heures supplémentaires pour certaines catégories d'ouvriers. A Darboussier, le directeur ne respecte pas l'accord.



Le lundi 28 juin 1920, les ouvriers métallurgistes, victimes d'un lock-out de la direction, entrent en grève.

Le Week-end précédent, une délégation demandait l'application de la journée de huit heures au patron. Ce dernier décide alors de fermer son usine. Les ouvriers en appellent au gouverneur de la colonie ; qui ne réagit pas.

Le vendredi 16 juillet 1920, une délégation du syndicat de **l'Union des Travailleurs** est reçue par le directeur de l'usine Darboussier. La délégation présente trois revendications principales :

1. L'application de la journée de huit heures ;
2. Le maintien des salaires de la récolte pendant l'inter-saison ;
3. L'engagement qu'il n'y aura pas de sanction (renvoi) pour fait de grève.

Le directeur accepte les deux premières revendications mais refuse de s'engager sur la question des renvois pour faits de grève ; arguant que les ouvriers sont démissionnaires et qu'il se réserve le droit de choisir parmi eux le personnel nécessaire à la fabrication.

Réunis en Assemblée Générale, les Travailleurs décident de ne pas reprendre le travail tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur la question des licenciements.



Le samedi 31 juillet 1920, aucun accord n'étant intervenu à Darboussier, les ouvriers métallurgistes déclenchent une grève générale : Ils se déclarent solidaires des ouvriers de l'usine de Darboussier et réclament l'application de la journée de 08 heures à tous.

Outre les métallurgistes des usines, d'autres catégories d'ouvriers y participent :

- - Ceux de la forge des Sociétés Iphigénie et Honoré, qui assurent le service postal ;
 - Ceux de la Compagnie ;
 - Ceux de Fouillole, qui refusent de réparer l'outillage de l'usine...

Sous la pression, la direction cède aux revendications : Le lundi, 9 août 1920, un accord est signé.

| Source : Historial Antillais